



Arbre décisionnel en contexte de violence conjugale

Mise en contexte

C'est dans une volonté de contrer et prévenir les homicides et les suicides dans des situations de violence conjugale que la cellule d'action concertée de Montréal (CAC-VC) a vu le jour en février 2022. Si un intervenant est en lien avec une personne victime de violence conjugale, un auteur de violence, un enfant exposé ou tout autre personne qui rapporte des informations qui amènent des inquiétudes quant à la sécurité, il y a lieu d'utiliser le logigramme suivant.

La levée de la confidentialité :

Les recommandations d'un coroner suite à l'examen d'un drame conjugal a permis de modifier en 2001 les lois en lien avec la confidentialité dans les situations où la sécurité des personnes pourraient être compromises (LQ 2001, c. 78)

Un renseignement contenu au dossier d'un usager **peut** être communiqué, **en vue de prévenir** un acte de violence, dont un suicide, sans que ne soit requis le consentement de l'usager ni l'ordre d'un tribunal, lorsqu'il existe **un motif raisonnable de croire** qu'un **risque sérieux de mort ou de blessures graves** menace l'usager, une autre personne ou un **groupe de personnes identifiable** et que **la nature de la menace inspire un sentiment d'urgence** (LQ 2001, C.78).

Un intervenant peut alors partager des renseignements dans une situation de violence conjugale où il aurait une inquiétude face à un risque d'homicide sans le consentement de l'usager.

La levée de la confidentialité se termine quand le risque d'homicide ou de suicide en contexte conjugal n'est plus présent.

Spécifications de l'arbre décisionnel

Fin de l'épisode

Réfère à une évaluation qui ne présente pas de risque sérieux, imminent ou immédiat. L'intervenant qui avait alors consulter son PEC peut poursuivre le suivi courant avec l'usager et **peut à tout moment avoir du soutien clinique de la conseillère en violence conjugale.**

Toute situation amenant des inquiétudes et qui a eu une "fin de l'épisode" doit toujours être réévaluée si d'autres éléments amenant des préoccupations surviennent.

Coordonnatrice-liaison (CAC-VC)

- Cordonne les demandes d'intervention et planifie l'organisation des cellules de crise
- Effectue le suivi des actions des plans d'intervention concertés

Appréciation du risque bonifiée

Réfère à une réévaluation du risque avec la collaboration de la coordonnatrice de la cellule et de l'équipe mobile Résolution pour évaluer la pertinence d'un déclenchement d'une cellule de crise ou non. À ce stade-ci, des nouvelles pistes d'intervention peuvent être soulevées si la réévaluation n'amène pas de risque justifiant le déclenchement d'une cellule.

Cellule de crise (CAC-VC)

La cellule de crise est constituée des répondants permanents de différentes organisations auxquels s'ajoutent tous les partenaires impliqués auprès de la situation de violence conjugale ciblée.

- Réunion rapide lors du déclenchement de la cellule de crise
- Partage de renseignements nécessaires
- Élaboration d'un plan concerté afin d'assurer la sécurité des personnes
- Mise-en-œuvre d'un plan de sécurité concerté et arrimage avec les services nécessaires.



C.A.C.V.C

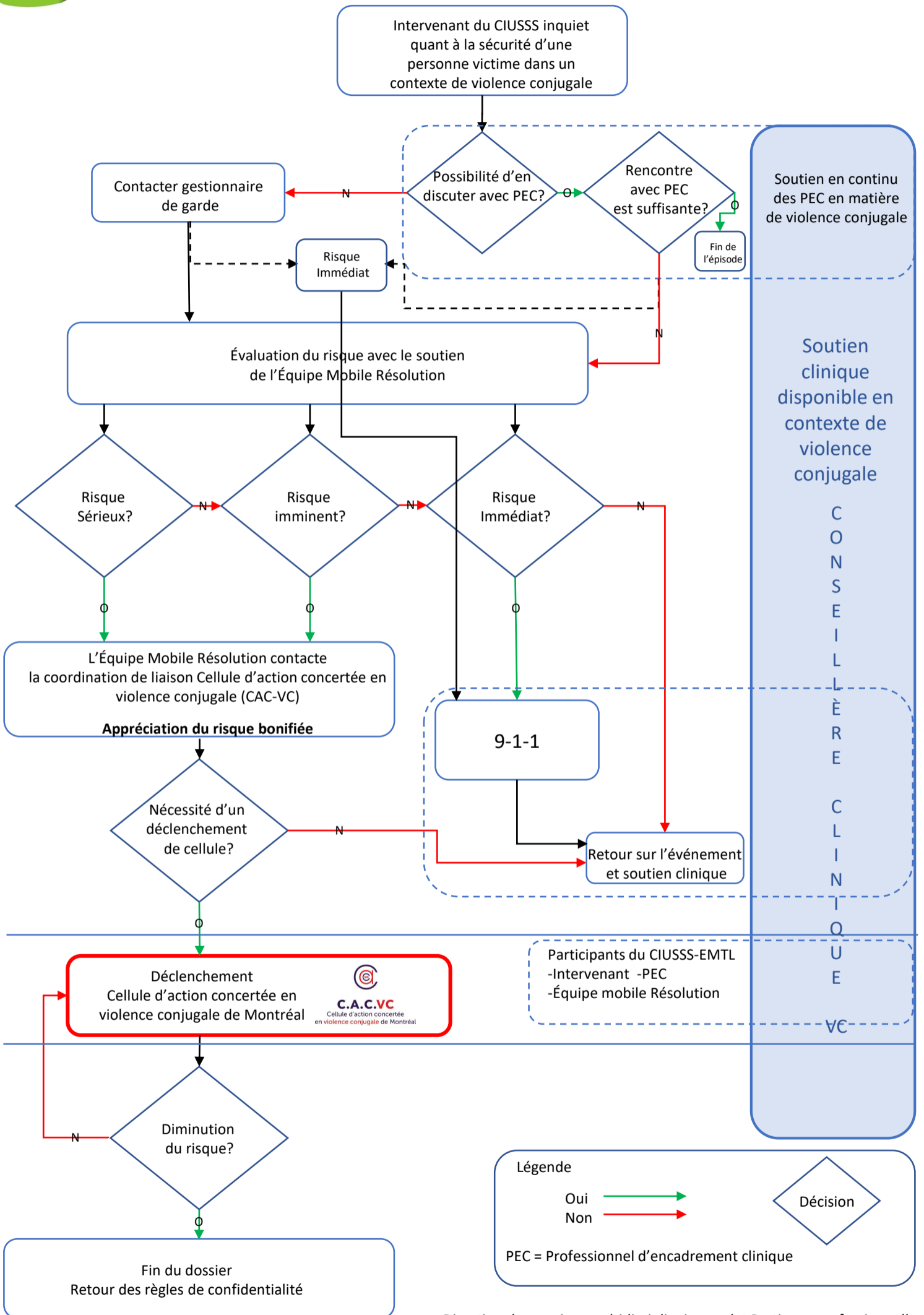
Cellule d'action concertée
en violence conjugale de Montréal

Pour plus d'informations

[Accéder à leur site](#)



Arbre décisionnel en contexte de violence conjugale



Direction des services multidisciplinaires, volet Pratiques professionnelles